

EXTRAIT DE DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL DE GATINE
 Place Porte Saint-Antoine
 79220 CHAMPDENIERS

décision :
B_2023_24_2

L' an deux mille vingt trois, le lundi 04 septembre à 14 h 00, le Bureau dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion siège social à Champdeniers, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Nombre de délégués en
exercice : 9

Date de convocation du : 28 Août 2023

Présents : 9

Titulaires : Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame MICOU Corine, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur JEANNOT Philippe, Monsieur ATTOU Yves, Madame SAUZE Magalie

Votants : 9

Absent(s) :

**Objet : Sictom - DM2 -
Ajustements section
fonctionnement**

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Francine CHAUSSERAY

Vu la régie dotée de la simple autonomie financière au 1er janvier 2019 chargée de l'exploitation du service collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés dénommée SICTOM

Vu le vote du budget de la régie DECHETS le 21 mars 2023

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 février 2023 portant délégation d'attribution au Bureau en matière de finances notamment de procéder au virement de crédits de chapitre à chapitre

Considérant qu'il est nécessaire d'opérer des ajustements sur le budget du Sictom - Section de fonctionnement

Après en avoir délibéré, le Bureau communautaire **DECIDE à l'unanimité d'autoriser le virement de crédits budgétaires de chapitre à chapitre en section de fonctionnement comme suit :**

Imputation Chap/art	Libellé	Montant des crédits ouverts avant DM	DM	Montant des Crédits après DM
011-6063	Entretien et petits équipements (pièces de camions)	33 000,00	5 000,00	38 000,00
011-6066	Carburant	165 000,00	10 000,00	175 000,00
011-6135	Locations mobilières (boitiers des camions pour la géolocalisation et les heures)	5 000,00	2 400,00	7 400,00
011-61521	Bâtiments publics (remise aux normes électricité déchetterie Champdeniers)	8 000,00	6 000,00	14 000,00
011-61551	Matériel roulant (pannes camions bennes et manitou)	52 000,00	15 000,00	67 000,00
011-617	Etudes et recherche (complément étude recyclerie du début d'année)		5 600,00	5 600,00
011-618	Divers (formation FCO - Caces)	3 000,00	4 000,00	7 000,00
011-6226	Honoraires (ATPMG - logiciel de facturation)	4 600,00	1 000,00	5 600,00
011-6228	Divers (Anett - entretien vêtements de travail)	4 000,00	3 000,00	7 000,00
011-6261	Frais d'affranchissement (envoi facturation blanche secteur SMC)	4 000,00	10 000,00	14 000,00
012-6218	Personnel extérieur (AICM ripeur et agent d'entretien)	9 000,00	3 000,00	12 000,00
67-678	Autres charges exceptionnelles	733 666,14	-65 000,00	668 666,14

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication, notification. Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Francine CHAUSSERAY



Emis le 04/09/2023
Publié le 08/09/2023
Transmis en sous-préfecture le 12/09/2023

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU

